



Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat

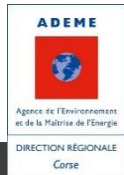
10 Octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- **Bilan général** : OREGES- Evolutions réglementaires- Organisation
- **COMOP 1** : Eléments de bilan/ Cadre territorial de compensation pour la « petite MDE »
- **COMOP 2** : Eléments de bilan/ Autoconsommation
- **COMOP 3** : Gouvernance – Mobilité électrique
- **Infrastructure gazière** : point d'étape



BILAN GÉNÉRAL



Des textes qui participent à la mise en œuvre de la PPE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte : 18 ordonnances et 96 décrets Et des mesures concrètes aujourd'hui applicables



Obligations d'acquérir des véhicules propres pour les flottes publiques, les loueurs de véhicules, les taxis et les VTC

Généralisation de l'obligation de pré-équipements (gaines techniques, câblage, dispositifs de sécurité) des parcs de stationnement



L'individualisation des frais de chauffage en immeuble collectif

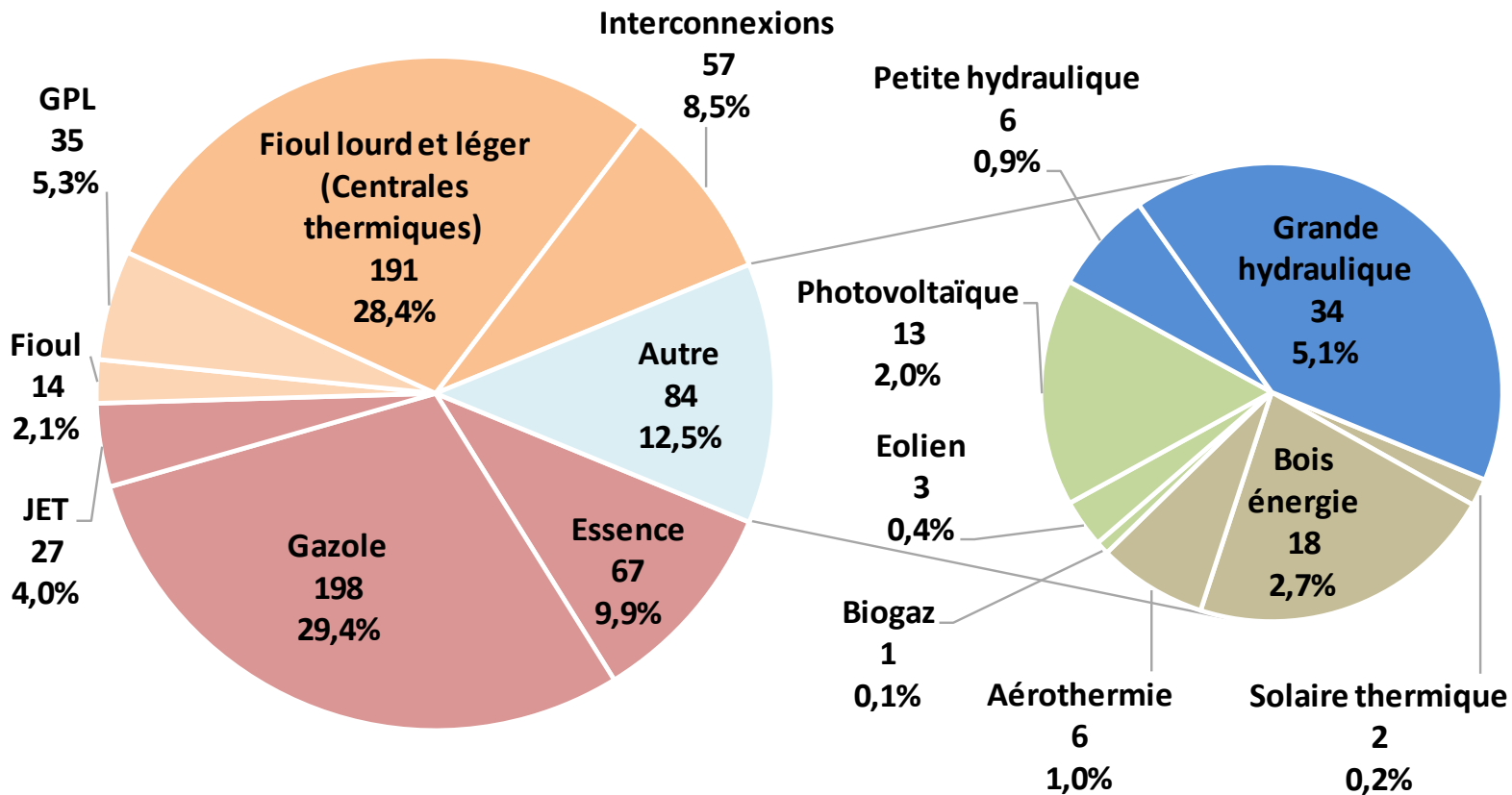


Evolution des conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques de moins de 100 kW implantées sur bâtiment pour la Corse et l'outre-mer (arrêté du 4 mai 2017).

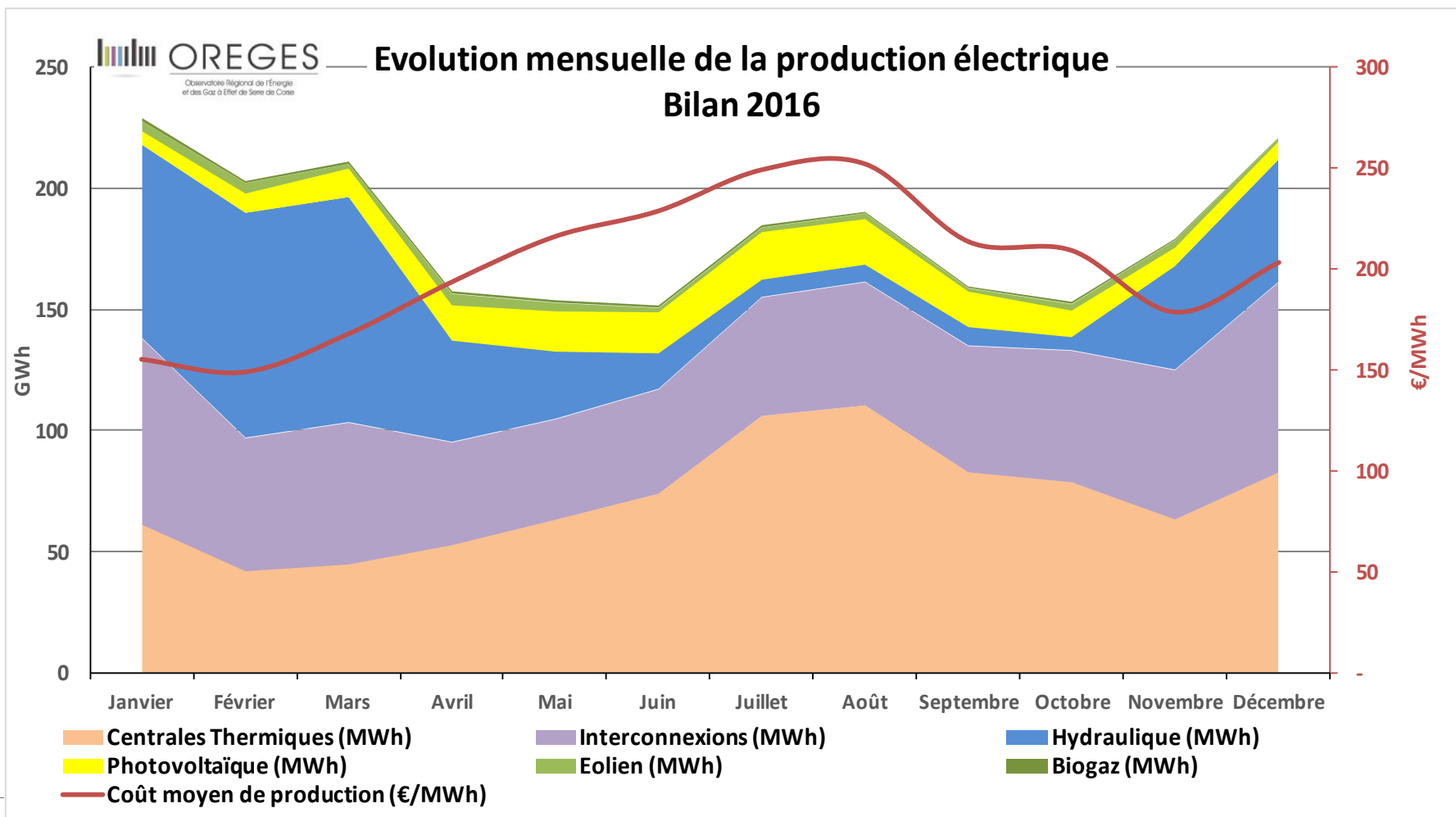


L'indemnité kilométrique vélo.

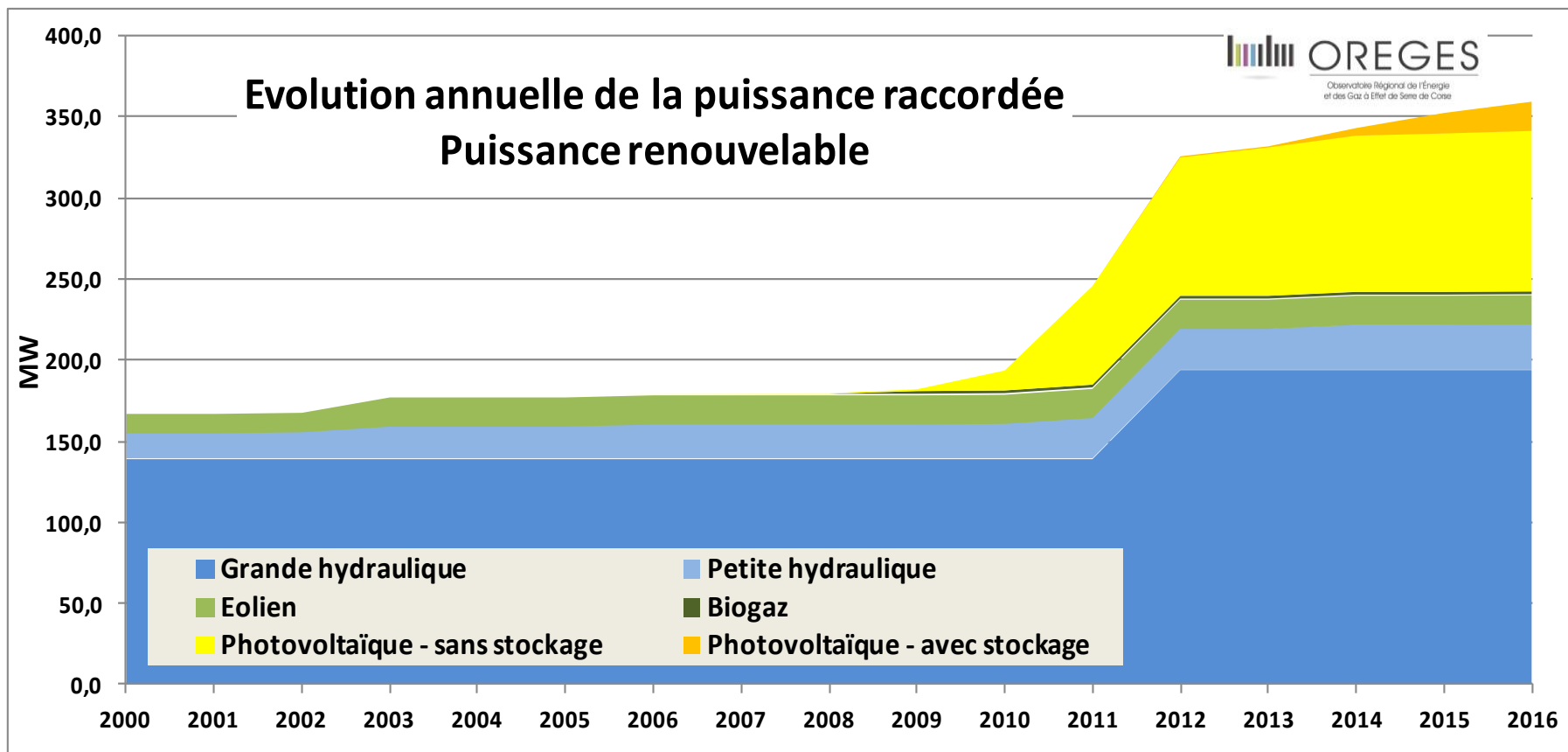
Consommation d'énergie primaire Bilan 2016 - 674 ktep



Bilan énergie 2016

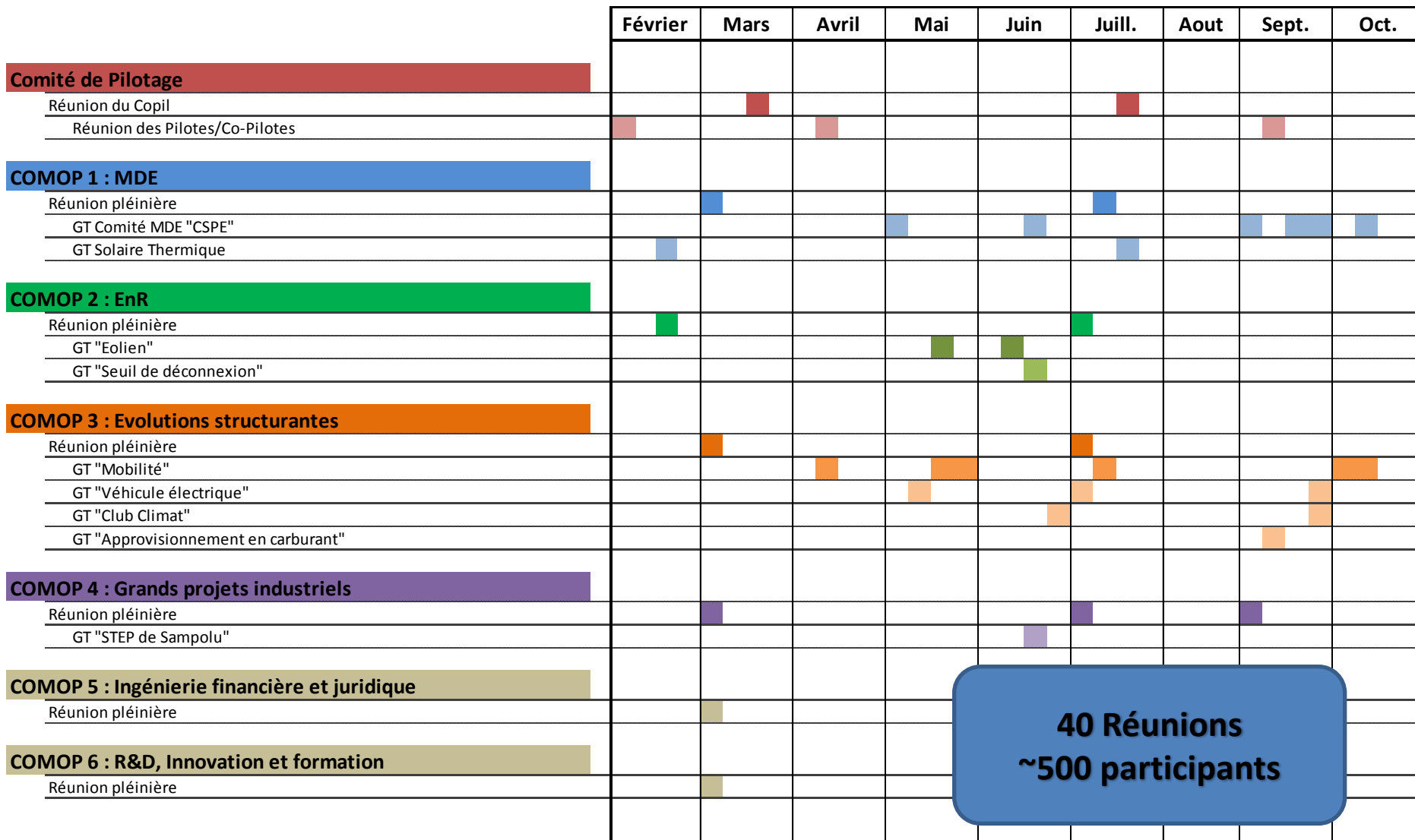


Bilan énergie 2016



Photovoltaïque : 1^{er} avec 359 Wc/habitant
Hydroélectricité : 3^{ème} avec 665 W/habitant

Mise en œuvre de la PPE : Travaux des COMOP



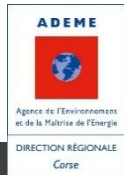
**40 Réunions
~500 participants**



COMOP 1

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENR

THERMIQUES



COMOP 1 – Volet EnR thermiques

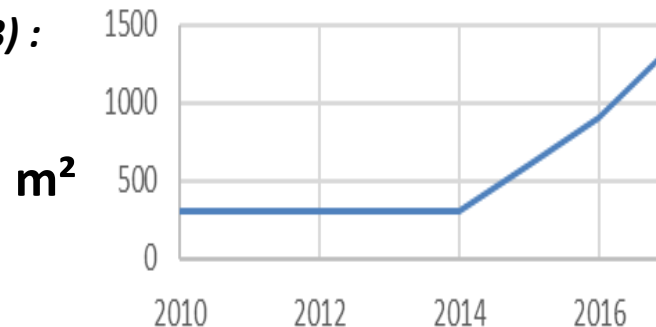
Rappel des objectifs et bilan de la PPE :

		Bilan au 10/10/17	Objectifs 2016-2018	Objectifs 2019-2023	Total
EnR Thermiques	Solaire thermique	+ 2,7 GWh	+ 7 GWh	+ 13 GWh	+ 20 GWh
	Bois-énergie	+ 4,5 GWh	+ 32 GWh	+ 18 GWh	+ 50 GWh
	Aérothermie et géothermie	+ 3 GWh	+ 25 GWh	+ 35 GWh	+ 60 GWh

- **Solaire Thermique (objectif : + 40 000 m² en 2023) :**

→ **Relance amorcée dans le collectif :**

AAP, animateur, formation, charte...



- **Bois énergie (objectifs : mobiliser 44 % du potentiel en 2023 et développer des RCU) :**

→ **Nouvel élan : Plan de relance, avec AAP, PDRC, AMI Dynamic et 2 animateurs...**

Perspectives, moyens et mobilisation des acteurs (SRB et PRFB)

+ Rénovation totale de la chaufferie de Corte

+ Nouveaux projets



Bilan AAP Solaire Thermique 2017

AAP lancé le 20 février, par l'AUE et l'ADEME en partenariat avec l'ATC et le pôle de compétitivité Capenergies, avec objectif de 1200 m²

=> Cibles prioritaires: établissements touristiques et médico-sociaux

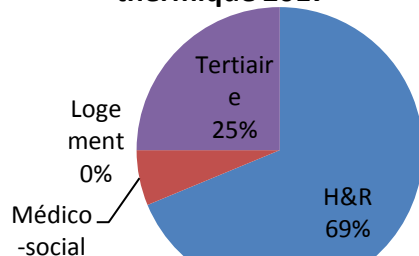
1^{ère} session de sélection: 6 dossiers pour 275 m² de capteurs

2^{ème} session de sélection 04/11/2016: 6 dossiers pour 885 m² de capteurs

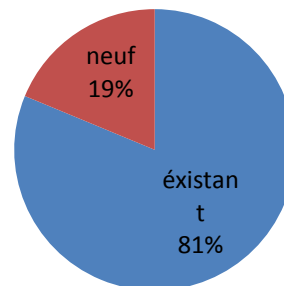
3^{ème} session de sélection 04/11/2016: 5 dossiers pour 217 m² de capteurs

=> total 2017: 1377 m², soit 115% de l'objectif et 11,5% en 1 an de la surface totale installée depuis 30 ans chez les professionnels !!

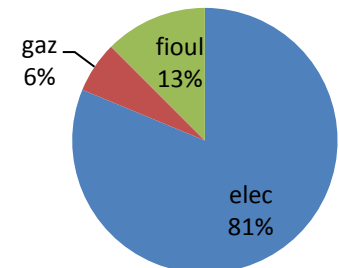
Appel A Projets solaire thermique 2017



Appel A Projets solaire thermique 2017



Appel A Projets solaire thermique 2017



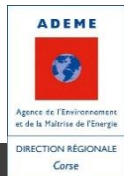
Bilan AAP Solaire Thermique 2017

Gains environnementaux :

- 785 tonnes équivalent CO₂ évitées par an
- 1 047 MWh solaires produits représentant 45% de l'objectif annuel de la PPE 2018 !

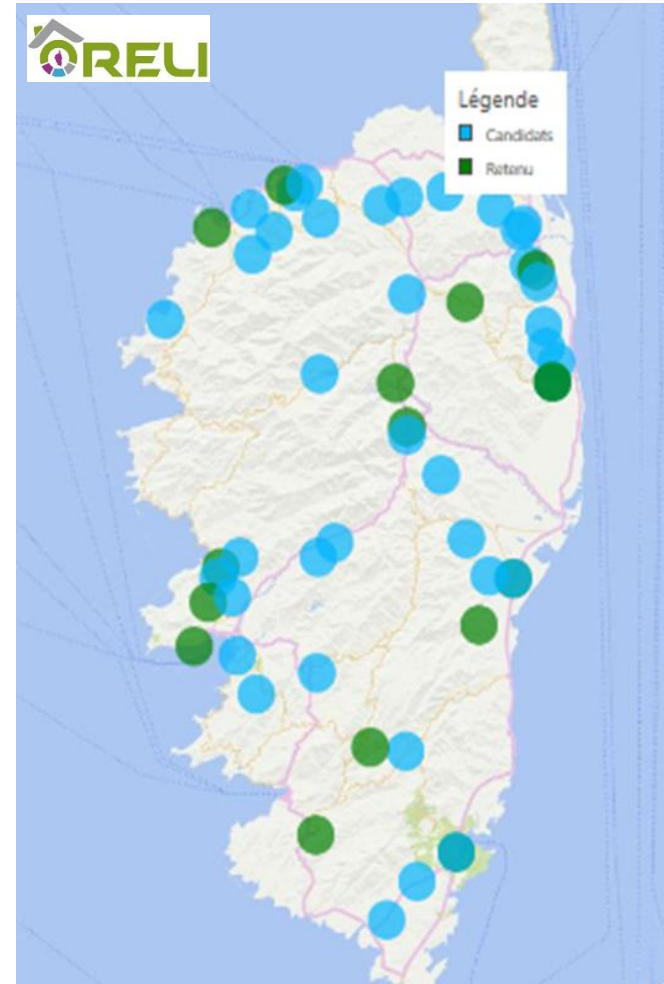
Aspects économiques :

- Chiffre d'affaire généré de 2,15 M€, pour des entreprises locales
- 8,5 ETP générés/pérennisés
- Effet de levier de l'aide : 2
- Temps de Retour moyen : 10 ans
- Confiance retrouvée en la filière et la gouvernance



Avancement général du projet ORELI

- **70 dossiers retenus** sur toute la Corse (+10 / mois)
- Fin du rodage des méthodologies d'études et du parcours d'accompagnement par les Conseillers ORELI
- 1ères études réalisées
- **30 K€ < coûts des rénovations BBC < 120 K€**
- Gains énergétiques moyens :
 - **75% des consommations réglementaires initiales**
- 1ers chantiers en cours
- 15 dossiers en cours de consultation travaux sur plateforme dématérialisée ORELI



Bilan AGIR PLUS des actions d'Efficacité Energétique pour l'année 2016

SEGMENT RESIDENTIEL

- 4 023 ménages aidés pour un montant total de 2 650 k€
- 17 651 MWh économisés
- **Actions principales** : 59 531m² d'isolant posé, 519 chauffages bois installés, 952 logements fidélisés au gaz et 10 445 Packs Solidarité distribués aux bailleurs Sociaux

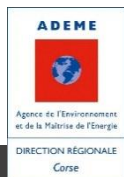
SEGMENT COLLECTIVITES Eclairage Public

- 2 075 luminaires installés pour un coût total de 372 k€
- 818 MWh économisés
- 80 communes aidées

SEGMENT TERTIAIRE

- 55 bénéficiaires aidés pour un montant total de 3 089 k€
- 14 128 MWh économisés
- Des aides sur mesure : froid alimentaire, récupérateur de chaleur, variateur de vitesse, vente massive de LED avec les grossistes

**31 779 MWh économisés pour
un budget total de 5 739 k€**



Bilan AGIR PLUS des actions d'Efficacité Energétique au 30.09.2017

SEGMENT RESIDENTIEL

- 3 893 ménages aidés pour un montant total de 2 651 k€
- 10 927 MWh économisés
- **Actions principales** : 40 286m² d'isolant posé, 180 ménages modestes aidés 837 logements fidélisés au gaz et 10 709 Packs Eclairage distribués aux bailleurs Sociaux

SEGMENT COLLECTIVITES Eclairage Public

- 1 918 luminaires installés pour un coût total de 326 k€
- 756 MWh économisés
- 38 communes aidées

SEGMENT TERTIAIRE

- 38 bénéficiaires aidés pour un montant total de 1 960 k€
- 9 787 MWh économisés
- Des aides sur mesure : froid alimentaire, récupérateur de chaleur, variateur de vitesse

**21 470 MWh économisés pour
un budget total de 4 937k€**

FOCUS - Délibération de CRE « petites actions MDE » du 2 février 2017



DÉLIBÉRATION

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 2 février 2017 portant communication relative à la méthodologie d'examen des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité dans les zones non interconnectées



Délibération de CRE « petites actions MDE » du 2 février 2017 : rappel - cadre

- ❑ Nouveau cadre territorial de compensation de la CSPE qui va se substituer au dispositif actuel pour les petites actions de MDE : nouveau dispositif plus exhaustif (nouveau panorama d'actions), plus ambitieux, plus efficace.
- ❑ Constitution d'un comité territorial dédié à la MDE: élément clef dans l'élaboration du cadre territorial de compensation

Délibération de CRE « petites actions MDE » du 2 février 2017 : mise en œuvre



Novembre 2017 : comité MDE

- Transmission à la CRE
- Délais d'instruction de la CRE 4 mois



Novembre – Mars/ Avril 2018 : Fournisseur Historique

- Elaboration des projets de contrat avec les porteurs de projets
- Saisine CRE des projets de contrats – Délais d'instruction de la CRE 4 mois



Juin 2018 : Comité MDE

- Bilan et suivi des actions annuels
- Actualisation si nécessaire du cadre de de compensation et des contrats



COMOP 2

ENR ELECTRIQUES



Objectifs de la PPE : état d'avancement par COMOP : COMOP 2 ENR ELECTRIQUES

Rappel des objectifs et bilan de la PPE :

(MW)	Petite hydro	PV sans stockage			PV avec stockage			Eolien		Thermo	Bois cogé	Bio-déchet cogé
		PV < 36kWc	36 < PV < 250 kVa	250 kVA < PV	PV < 36kWc	36 < PV < 250 kVa	250 kVA < PV	Avec Stock	Sans stock			
Etat initial PPE au 01/01/2015	26	97			5			0	18	0	0	1,68
Bilan 2016	28,4	99,5			17			0	18	0	0	1,68
Prévision 31/12/2017	28,4	118,5			36			0	18	0	0	2,28
Objectif PPE 2018	33	108			16			6	18	12		3
Objectif PPE 2023	38	117			29			6	30	12		7
Objectif SRCAE 2050	60	84,8 MWc sur bâtiment, 82,4MWc au sol = 167,2 au total						54		96	6,12	3,73

Objectifs de la PPE : état d'avancement par COMOP : COMOP 2 ENR ELECTRIQUES

- **La Mini-Hydraulique**

Les objectifs 2018 ne seront pas atteints : des tarifs d'achat historiquement faibles et le classement des cours d'eau ont freiné la filière. Il s'agira de stimuler cette filière dans la prochaine PPE en envisageant un appel à projets ou d'autres mesures d'accompagnement.

- **Le Photovoltaïque**

Les objectifs 2023 seront dépassés dès 2017 avec des perspectives de développements ultérieurs. La prochaine PPE devra préciser les attentes d'évolutions de cette filière en clarifiant les impacts de son fort développement (stabilité, déconnexion, CSPE) afin de garantir son intégration dans le Système Electrique corse dans la durée

- **Le Solaire Thermodynamique**

Objectifs non atteints : l'absence de réalisation du site de PINIA a montré que cette filière n'est pas rentable en Corse. Un basculement de la puissance initialement allouée à cette filière sera à étudier dans la prochaine PPE

Objectifs de la PPE : état d'avancement par COMOP : COMOP 2 ENR ELECTRIQUES

- **L'éolien :**

Les objectifs 2018 peuvent être atteints; les freins principaux identifiés sont l'enjeu paysager et surtout l'enjeu avifaune. La définition des zones avifaunes défavorables sera précisée. La prochaine PPE statuera sur les objectifs mis à jour et les moyens d'accompagnement de cette filière.

- **La biomasse**

La production d'électricité à partir des bio déchets pourrait atteindre ses objectifs en étudiant notamment la possibilité d'équiper d'autres grands sites d'enfouissement de la Corse dans le respect de la politique de la CTC

Une réflexion est en cours afin de structurer la filière bois-énergie : une étude sera lancée afin de définir les moyens d'approvisionnement du projet industriel qui contribuera à la relance du secteur

Objectifs de la PPE : état d'avancement par COMOP : COMOP 2 ENR ELECTRIQUES

• L'autoconsommation

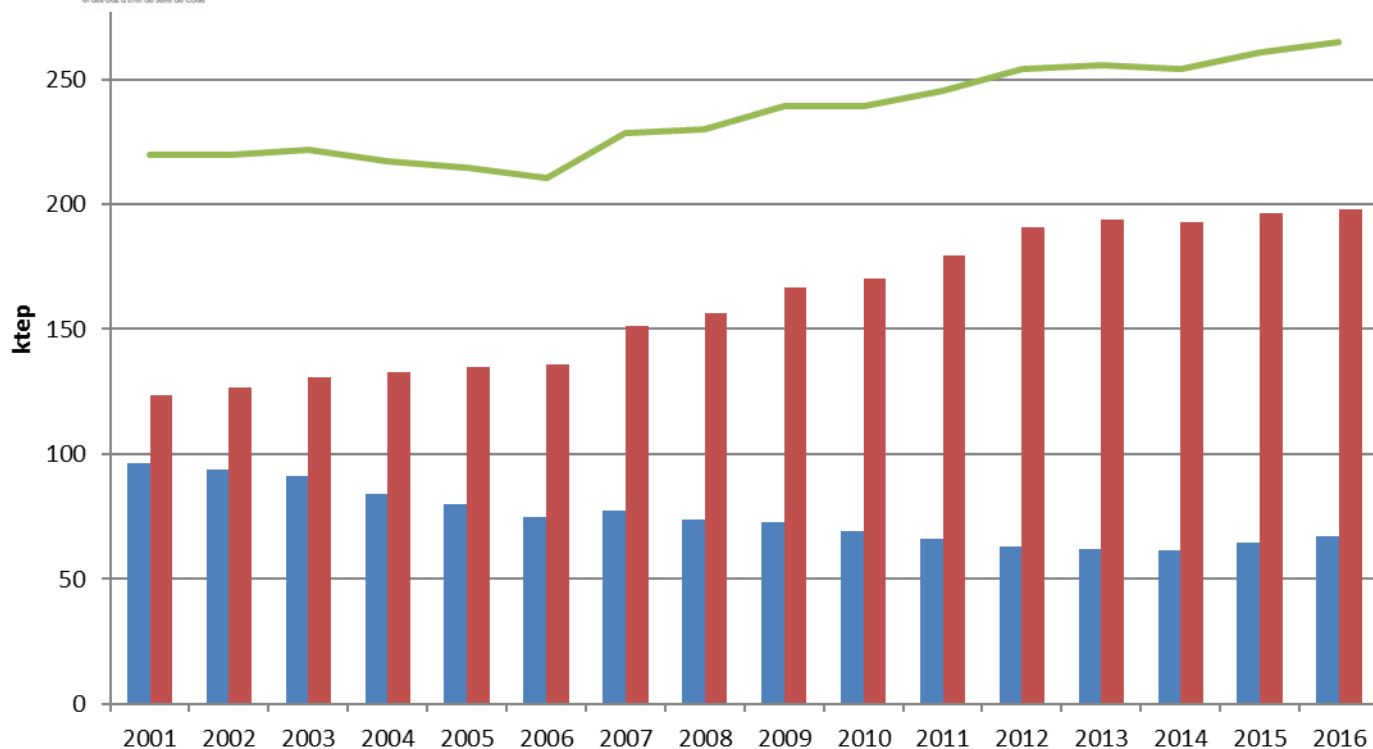
- *L'ordonnance du 27/07/2016* favorise l'autoconsommation individuelle et collective.
- L'autoconsommation est le fait pour un producteur, de consommer lui-même tout ou partie de l'électricité produite par son installation. En métropole continentale un arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par une installation photovoltaïque instaure une prime d'installation pour soutenir les installations par les particuliers (1.200 € pour 3 m², puis d'un montant dégressif selon la puissance), et un tarif d'achat de 10 ct/kWh revendu au réseau. Ces dispositions ne sont pas présentes dans les ZNI ou la totalité de la production doit être revendu à EDF.
- Un appel d'offres a été lancé par le Ministère pour le développement de l'autoconsommation dans les Zones Non Interconnectées pour des installations supérieures à 100 kW (cible : centres commerciaux ou industriels). Il a retenu 8 installations en Corse (sur 42) pour 1.950 kWc installés (sur 11.500). Ces opérations feront l'objet d'un suivi détaillé.
- L'autoconsommation répond à une attente forte du marché corse, car il recentre l'activité photovoltaïque sur l'équipement des toitures, là où le tissu professionnel insulaire du secteur est le plus présent.
- L'émergence du nouveau cadre réglementaire amènera à prendre en considération la place de l'autoconsommation lors de la révision de la PPE.



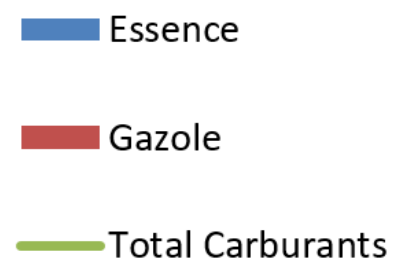
COMOP 3 – EVOLUTIONS STRUCTURANTES



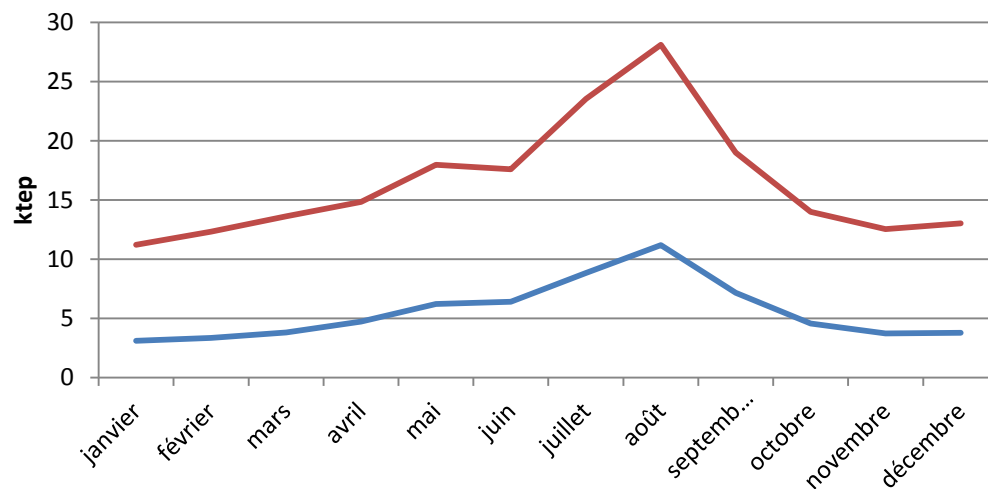
Evolution des importations de carburant depuis 2001



Evolution des consommations de carburants



Evolution mensuelle en 2016



Nombreux acteurs dans les transports

PUBLIC :

- **CTC**

- Autorité Organisatrice de Transport (AOT)
- Transport interurbain : trains, cars, navette maritime

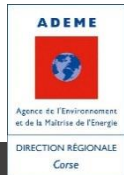


- **(Groupement de) Communes :**

- Si elle prend la compétence => Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)
- Transport public urbain
- Logistique
- Mobilité



+ PRIVES



Gouvernance : se coordonner pour améliorer l'offre de mobilité

Besoin identifié ds code des transports, SRCAE, PADDUC, ...

Jusqu'ici **groupe de travail technique informel** suivant les thématiques (SRCAE, SRIT, info multimodale, ...)

- Besoin de **validation politique**
 - COMOP Transport PPE
- } => mise en place d'1 **Comité de Pilotage** (élus des 3 AO)

En cours : rédaction d'une charte commune de bonnes pratiques pour **développer l'intermodalité** signée par les AO volontaires.



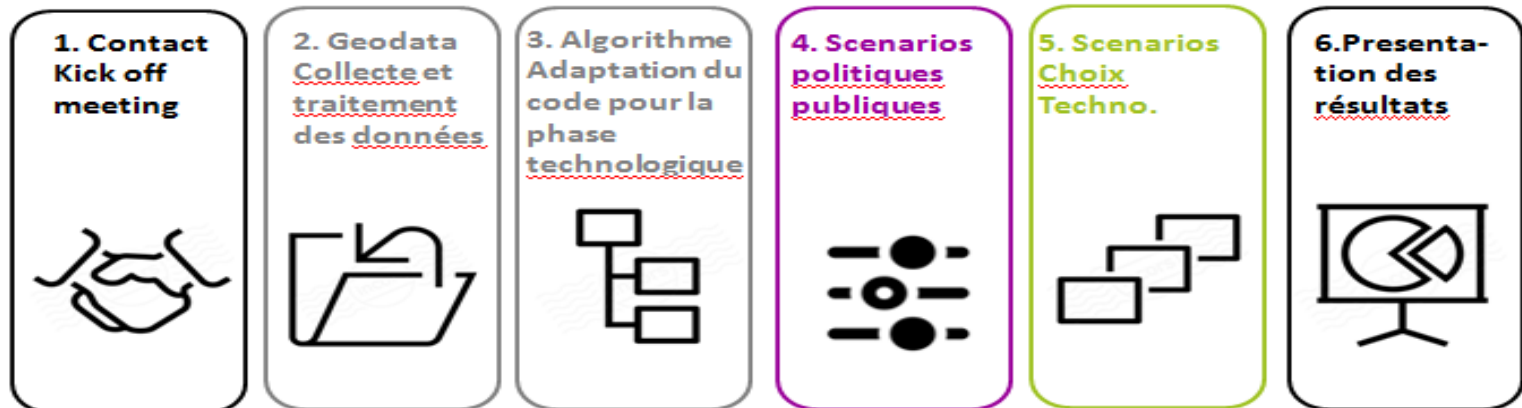
GT MOBILITE ELECTRIQUE EN CORSE

- ❖ **Collaboration** CTC, DREAL, ADEME, CAB, CAPA, EDF, porteurs de projets, BE
- ❖ Point de départ : objectifs de la PPE - politique d'accompagnement de la recharge vertueuse
- ❖ Réunions de travail : mars, juillet et octobre 2017
- ❖ Travail collaboratif avec EIFER (centre de recherche EDF – Université de Karlsruhe , Allemagne) pour la planification des infrastructures de recharge : juillet et octobre 2017

COLLABORATION POUR LA PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Co-construction entre les acteurs locaux et EDF en Corse avec un outil de simulation (EVITA d'EIFER)

1. Calibrer l'infrastructure sur le long terme
2. Localiser les bornes selon les besoins
3. Évaluer l'impact de ces scénarios sur le réseau (1% et 25 % de taux de pénétration et modes et puissances de recharge)



COLLABORATION POUR LA PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Données sur le parc VE :

Pénétration du VE en Corse (depuis 2016, quasi doublement du rythme en deux ans) mais :

- Élément structurant et difficile à maîtriser : évolution du taux de pénétration
- Forte dépendance aux usages : recharge domestique > recharge publique

Risque à maîtriser :

- Augmentation des consommations (impact sur efforts de MDE sur le territoire) et des appels en puissance sur la pointe

Etudes complémentaires :

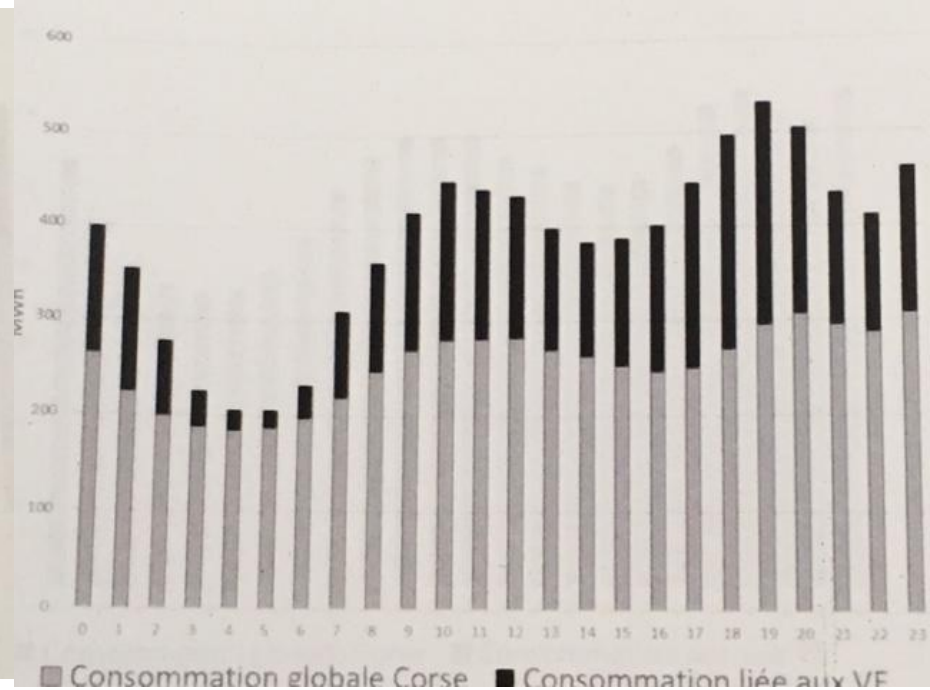
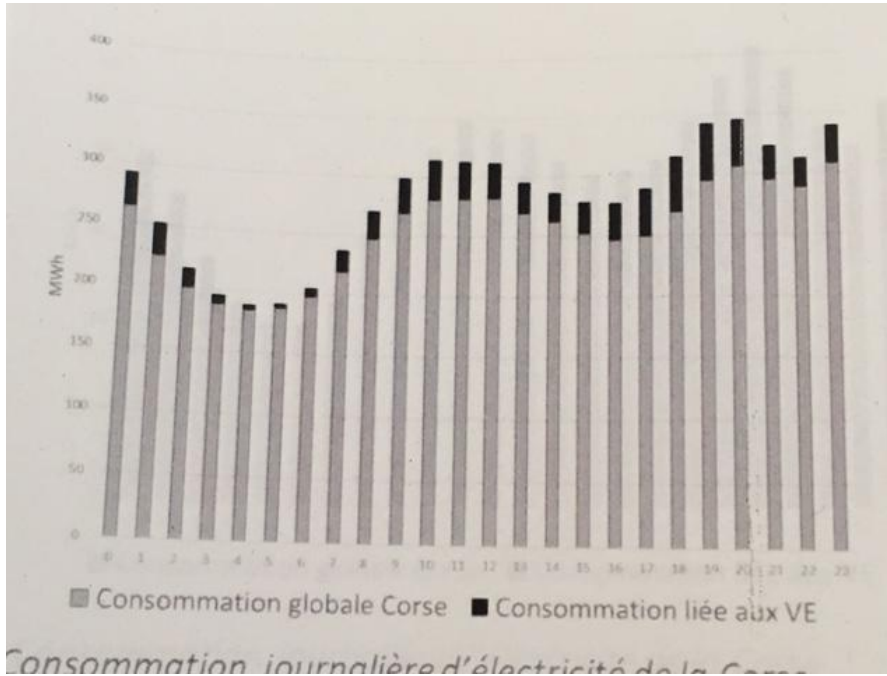
- Prise en compte de la saisonnalité, affiner les hypothèses du taux de pénétration des VE, simuler les solutions de gestion intelligente...



PLAN D' ACTIONS

- Préconisations à faire par chaque membre du GT pour définition d'un schéma directeur de mobilité électrique pour :
 - Eviter les charges aux heures de pointes (18 h – 23 h) sur le réseau (bilan CO2)
 - Eviter les charges rapides sur le réseau (contraintes)
 - Inciter économiquement le déploiement de solutions de recharges adossées aux ENR et de dispositifs de gestion intelligente
- Rédaction en commun d'une charte de la recharge vertueuse et citoyenne
- Prochaine réunion : novembre 2017





IMPACT VE SUR CONSOMMATION JOURNALIERE D'ELECTRICITE (SOURCE CABINET EIFER)

HYPOTHÈSE VE = 5% DU PARC TOTAL

HYPOTHÈSE VE = 25% DU PARC TOTAL

Approvisionnement de la Corse en gaz naturel

Conseil de l'énergie, de l'air et du climat
10 octobre 2017



Rappel du projet

- La **programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** pour la Corse pour les périodes de 2016 à 2018 et 2019 à 2023 a été adoptée par le décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015.
- Elle prévoit la réalisation d'une **infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité** de la région
- Le schéma retenu par la PPE est une infrastructure composée :
 - d'un **ouvrage d'amenée de la molécule gaz** avec comme solution possible un terminal flottant de stockage et de regazéification au large de Lucciana et des navires méthaniers de petite capacité permettant de transporter le gaz à partir de terminaux GNL en Méditerranée ;
 - d'un **ouvrage de transport de gaz** devant relier l'ouvrage d'amenée du gaz à la centrale de Lucciana et au cycle combiné gaz d'Ajaccio.

Rappel de la procédure de dialogue concurrentiel

- La procédure de dialogue concurrentiel porte sur la **sélection d'un opérateur** pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation de la Corse en gaz naturel
- Il est attendu de l'opérateur qu'il construise et assure l'exploitation d'un **terminal flottant de stockage et regazéification** ancré au large de Lucciana pouvant être alimenté par des navires méthaniers et d'un **réseau de transport** permettant d'acheminer le gaz naturel du terminal jusqu'à la centrale électrique de Lucciana et au cycle combiné gaz dont la construction est programmée à Ajaccio au plus tard en 2023.
- La procédure de dialogue concurrentiel comprend **trois phases**:
 - une **phase de présélection des candidats** sur la base de leurs capacités techniques et financières;
 - une **phase de dialogue** avec les candidats présélectionnés pour l'établissement du cahier des charges;
 - une **phase d'appel d'offres** sur la base du cahier des charges
- Le candidat retenu à l'issue de la procédure de dialogue concurrentiel sera agréé gestionnaire de réseau de transport et se verra assigné une obligation de service public d'acheminement du gaz naturel en Corse.
- Le candidat retenu devra obtenir l'approbation de son programme d'investissements par la Commission de régulation de l'énergie.



Phase de présélection des candidats

- **La première phase de présélection des candidats** sur la base de leurs capacités techniques et financières **a été lancée le 16 mars 2016** avec la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics et la mise à disposition des candidats intéressés du document de consultation.
- **Cinq candidatures ont été déposées** avant la date fixée au 15 mai 2017. Elles émanent de gestionnaires de réseaux de transport et d'entreprises de production ou de fourniture de gaz.
- Conformément aux dispositions du document de consultation, des **demandes de compléments** ont été envoyées aux candidats dont les dossiers étaient incomplets. La date limite pour la fourniture de ces compléments avaient été fixée au 23 juin 2017.
- **Le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire a décidé le 19 juillet 2017 d'admettre les cinq candidats** à participer à la deuxième phase de la procédure de dialogue concurrentiel.



Phase de dialogue avec les candidats

- La phase de dialogue permet une **élaboration en concertation avec les candidats du règlement de consultation et du cahier des charges** sur la base desquels sera effectué l'appel d'offres. Elle s'étend sur une **durée envisagée de 4 à 6 mois**.
- Suite à la décision de deux candidats de renoncer à participer à la procédure, **la phase de dialogue est en cours avec trois candidats**.
- **Des réunions collectives et bilatérales sont organisés par Direction générale de l'énergie et du climat avec les 3 candidats**. Elles portent notamment sur les 4 thématiques suivantes :
 - conformité des offres avec le cadre juridique en vigueur, notamment le troisième paquet énergie ;
 - précision du programme technique;
 - éléments économiques attendus;
 - préparation de l'examen par la Commission de régulation de l'énergie du programme d'investissement.



Calendrier prévisionnel

19 juillet 2017 : Décision d'admission des candidats à participer à la phase de dialogue

6 septembre 2017 : Réunion de dialogue au sujet du déroulement de la procédure

Octobre 2017 : Série de réunions de dialogue sur le cadre juridique et le programme technique

Novembre 2017 : Série de réunions de dialogue sur les aspects économiques, notamment la validation par la CRE du programme d'investissement

Décembre 2017 : Finalisation et validation du cahier des charges

Janvier-Avril 2018 : Phase d'appel d'offres

Mi-2018 : Désignation du candidat retenu



Merci



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr